

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2017

L'An deux mille dix-sept,
le 30 juin à vingt heures et trente minutes,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 juin 2017 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Marie-Aline ANGLADE, Anne-Marie DOMAISON, Armand FABRE, René CHARREYRE, Dominique DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Francette PAGES, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Absente excusée :

Sabine BOUQUET a donné pouvoir à Christian PLANQUE

Le compte-rendu de la réunion du 27 mai 2017 est validé. 10 pour, 1 contre.

Les points suivants ont été évoqués :

Élection du délégué du conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Le Maire indique qu'il convient d'élire un délégué titulaire et trois suppléants pour faire partie du collège des grands électeurs qui éliront les sénateurs le 24 septembre prochain. En application des articles L.288 et R.133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Pour l'élection du titulaire, Jean-Claude Morel a obtenu 11 voix et est élu.

Pour l'élection des suppléants, Christian Planque a obtenu 11 voix et est élu. Marie-Aline Anglade a obtenu 11 voix et est élue. Francette Pagès a obtenu 10 voix et est élue. René Charreyre a obtenu 1 voix.

Adhésion au groupement de commandes du syndicat départemental d'énergies :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition du syndicat d'énergies de la Haute-Loire d'adhérer au groupement de commandes pour la souscription de contrats de fourniture d'électricité.

Il est précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à

l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Il est proposé de solliciter ce groupement de commande pour le seul contrat de puissance supérieure à 36 kVA de la commune pour lequel les tarifs réglementés d'EDF ont été supprimés. Les autres contrats peuvent continuer à bénéficier des tarifs réglementés.

Au vu de ces éléments le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce groupement de commandes.

Vente d'un véhicule (R21) :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2017 il a été décidé de vendre le véhicule R21 qui n'a pas passé le contrôle technique.

Une seule personne s'est manifestée pour en faire l'acquisition en proposant un prix de 100 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre le véhicule R21 au prix de 100 €.

Demande de location d'un emplacement annuel au camping;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de location annuelle d'un emplacement au camping. Il s'agit de la cinquième demande transmise cette année.

Monsieur le Maire rappelle que le locataire devra payer annuellement les prestations de location pour une durée de cinq semaines même s'ils y résident moins longtemps et le coût réel s'ils y résident plus de cinq semaines avec un montant annuel minimum de 480,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder cette location annuelle.

Prolongation de la location du chalet n°5 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du conseil municipal du 06 février 2017, il a été décidé de louer le chalet n°5 pour une durée de 5 mois au tarif de 250 € par mois et de facturer l'électricité consommé au tarif de 0,15 €/Kwh. Le locataire souhaite prolonger de 2 semaines la location jusqu'au 15 juillet 2017. Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prolonger la location du chalet n°5 jusqu'au 15 juillet 10h00 et de fixer le montant de cette location pour deux semaines à 250 € et le prix du Kwh à 0,15 € pour la consommation électrique.

Tarifs 2018 au complexe touristique :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas changer les tarifs du complexe touristique en 2018.

Points divers :

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les deux formes possibles de columbarium : vertical ou enterrée. Afin de choisir le type de modèle, plusieurs propositions seront demandées à différents prestataires.

- Monsieur le premier adjoint fait part de l'intérêt qu'il y aurait de faire l'acquisition d'une mini-pelle pour faire des travaux effectués jusqu'à présent avec le tractopelle car ce dernier montre des signes de vieillissement. Plusieurs concessionnaires seront consultés.